

Nombre :
de Membres en exercice
de Présents
de Votants
Quorum

27
17
22
14

Date de convocation : 13 décembre 2023

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
19 décembre 2023 - 20 heures
Liste des délibérations**

L'an deux mil vingt-trois,

Le dix-neuf décembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GEORGET, M. DUTERTRE, MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, M. VALLET, MME COUVRET, MM. POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. LHERAULT (pouvoir à MME MOULIN), M. TRUILLET (pouvoir à MME TURMEL), M. ANDRE (pouvoir à M. POLICE), M. MAUFAY, MME PAPILLON (pouvoir à MME VAIL), MME CREMADES (pouvoir à MME SEMELY), MME TREVIN.

ABSENTS : MMES PICHON-COEURJOLY, GUILLIN, M. DENECHAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUTERTRE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 novembre 2023
3. Travaux :
 - 3.1. Validation de l'avant-projet des travaux d'effacement de réseaux des rues du Cormier et de Grandchamp.
4. Voirie :
 - 4.1. Actualisation du plan neige et mise à jour des conventions avec les agriculteurs et entreprises partenaires.
5. Equipements/Bâtiments :
 - 5.1. Renouvellement des contrats de vérifications périodiques.
6. Fêtes et cérémonies :
 - 6.1. Règlement du concours des décorations de Noël 2023,
 - 6.2. Règlement du jeu des vitrines de Noël 2023,
 - 6.3. Instauration de bons cadeaux pour les jeunes diplômés.
7. Personnel :
 - 7.1. Dérogation pour la réalisation de certains travaux dangereux par les apprentis mineurs,
 - 7.2. Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire de santé souscrite par le Centre Gestion de l'Orne,
 - 7.3. Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire de prévoyance souscrite par le Centre Gestion de l'Orne.

8. Citoyenneté :
 - 8.1. Actualisation du règlement du Conseil Municipal Jeunes.
9. Finances :
 - 9.1. Présentation du rapport quinquennal de la Commission Locale chargée de l'Évaluation du Transfert des Charges (CLECT) et adoption du rapport n°6,
 - 9.2. Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n°291 sise 29 avenue des Loges,
 - 9.3. Décision Modificative n° 7 sur le Budget Primitif 2023 de la Commune,
 - 9.4. Décision Modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Commerces »,
 - 9.5. Autorisation du Conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain Budget Primitif 2024,
 - 9.6. Prêt pour le financement des travaux d'aménagements sécuritaires et du gîte communal.
10. Gouvernance :
 - 10.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
11. Informations diverses :
 - 11.1. Rapport d'activités 2022 du Territoire d'Énergie Orne.
12. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. DUTERTRE a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 novembre 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Travaux :

3.1. ***Délibération n° 2023-122 - Validation de l'avant-projet des travaux d'effacement de réseaux des rues du Cormier et de Grandchamp***

En prévision des travaux d'effacement des réseaux à partir de 2025 (électriques, télécommunication et éclairage public), des rues du Cormier et de Grandchamp sur la commune historique de La Rouge, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet sommaire proposé par le Territoire d'Énergie Orne (TE 61) et de lancer l'étude détaillée.

4. Voirie :

4.1. ***Délibération n° 2023-123 - Actualisation du plan neige et mise à jour des conventions avec les agriculteurs et entreprises partenaires***

Afin de définir les conditions de déneigement des principales voies de circulation sur l'ensemble de son territoire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan neige réactualisé et fixe la rémunération des intervenants à 30,00 € TTC de l'heure. Il autorise par ailleurs Monsieur le Maire ou son représentant à signer les nouvelles conventions de déneigement avec les agriculteurs et entreprises partenaires concernés, ainsi que tout avenant en découlant.

5. Equipements/Bâtiments :

5.1. *Délibération n° 2023-124 - Renouvellement des contrats de vérifications périodiques*

Dans le cadre du renouvellement des contrats de vérifications périodiques pour la période de 2024-2026, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ de retenir :

- SOCOTEC pour le lot 1 : vérification des installations électriques au prix de 2 252,00 € TTC,
- ICF pour le lot 2 : vérification et entretien des hottes de cuisine, appareil de cuisson, chauffe-plat et chambre froide au prix de 1 935,00 € TTC,
- BUREAU VERITAS pour le lot 3 : vérification des installations gaz au prix de 630,00 € TTC,
- BUREAU VERITAS pour le lot 4 : vérification alarme, désenfumage et porte coupe-feu (la vérification des extincteurs étant déjà effectuée dans la cadre du groupement avec la Communauté de Communes) au prix de 680,00 € TTC,
- SAGA LAB pour le lot 5 : vérification des aires de jeux au prix de 390,00 € TTC,
- SAGA LAB pour le lot 6 : vérification des structures sportives (but de football, basket, handball, et du city stade) au prix de 364,00 € TTC,
- SAGA LAB pour le lot 7 : vérification des structure démontables (barnums et podium) au prix de 330,00 € TTC,
- SOCOTEC pour le lot 8 : vérification des systèmes de levage et autres matériels (mini-pelle, palan, harnais, fourche du tracteur) au prix de 150,00 € TTC.

6. Fêtes et cérémonies :

6.1. *Délibération n° 2023-125 - Règlement du concours des décorations de Noël 2023*

Afin de déterminer les modalités d'organisation du concours des décorations de Noël 2023, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement mis en place.

6.2. *Délibération n° 2023-126 - Règlement du jeu des vitrines de Noël 2023*

Toujours dans le cadre des animations de Noël, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement du jeu des vitrines en partenariat avec les commerçants du territoire.

6.3. *Délibération n° 2023-127 - Instauration de bons cadeaux pour les jeunes diplômés*

Afin de récompenser les jeunes diplômés de la Commune (Brevet des Collèges et diplômes équivalents, CAP, BEP, baccalauréat et diplômes équivalents), le Conseil municipal se prononce unanimement en faveur de l'attribution de cartes cadeau multi-enseignes « illicado » d'une valeur allant de 15 € à 30 €, en fonction du niveau du diplôme.

7. Personnel :

7.1. *Délibération n° 2023-128 - Dérogation pour la réalisation de certains travaux dangereux par les apprentis mineurs*

Afin de permettre à des jeunes travailleurs de moins de 18 ans d'effectuer certains travaux réglementés, le Conseil municipal décide à l'unanimité de déroger à certains travaux interdits (tonte, débroussaillage et taille de haies) pour une durée de 3 ans.

7.2. Délibération n° 2023-129 - Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire de santé souscrite par le Centre Gestion de l'Orne

Dans le cadre de la mise en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque « santé », le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} février 2024 ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels (d'une durée de 6 mois minimum) de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé » ;
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20,00 € par agent et par mois, pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (15,00 € minimum par mois par agent à compter du 1^{er} janvier 2026).

7.3. Délibération n° 2023-130 - Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire de prévoyance souscrite par le Centre Gestion de l'Orne

Pour le risque « Prévoyance », le Conseil municipal décide également à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de la participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} février 2024 ;
- de sélectionner directement la formule 2 ;
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels (d'une durée de 6 mois minimum) de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15,00 € par agent et par mois, pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (7,00 € minimum par mois par agent à compter du 1^{er} janvier 2025).

8. Citoyenneté :

8.1. Délibération n° 2023-131 - Actualisation du règlement du Conseil Municipal Jeunes

Afin d'élargir aux élèves de 5^{ème} et modifier la répartition des postes par établissement scolaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal Jeunes.

9. Finances :

9.1. Délibération n° 2023-132 - Présentation du rapport quinquennal de la Commission Locale chargée de l'Evaluation du Transfert des Charges (CLECT) et adoption du rapport n°6

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte du rapport quinquennal et adopte le rapport n°6 de la CLECT.

9.2. Délibération n° 2023-133 - Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n°291 sise 29 avenue des Loges

Compte-tenu de son faible, le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 291, sise 29, avenue des Loges au Theil-sur-Huisne, au prix de 10,00 € symbolique,

étant entendu que tous les frais seront à la charge (géomètre et notaire) de l'acquéreur et que la surface définitive sera déterminée après établissement d'un document d'arpentage par un géomètre.

9.3. Délibération n° 2023-134 - Décision Modificative n° 7 sur le Budget Primitif 2023 de la Commune

Afin de tenir compte :

- des notifications du Fonds Départemental des Droits de Mutation et d'une subvention du Conseil départemental de l'Orne,
- des opérations d'ordre liées aux amortissements et à la régularisation du remboursement d'une avance forfaitaire,

le Conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n° 7 du budget principal de la Commune.

9.4. Délibération n° 2023-135 - Décision Modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Commerces »

Afin de tenir compte des opérations d'ordre liées aux travaux en régie, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 du budget annexe « Commerces ».

9.5. Délibération n° 2023-136 - Autorisation du Conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain Budget Primitif 2024

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption des Budgets Primitifs 2024 qui devront intervenir au plus tard le 15 avril 2024 (budget principal et budgets annexes).

9.6. Délibération n° 2023-137 - Prêt pour le financement des travaux d'aménagements sécuritaires et du gîte communal

Afin de permettre le financement des travaux d'aménagements sécuritaires et du gîte communal, le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire un prêt de 400 000,00 € auprès du de Crédit Agricole Mutuel de Normandie aux conditions suivantes : taux : 4,20 %, durée : 10 ans, périodicité : mensuelle, amortissement : capital constant, frais de dossier : 400,00 €.

10. Gouvernance :

10.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décision du Maire :

- n°25 en date du 01/12/2023, il a été procédé à la signature du contrat de maintenance du parc informatique de la mairie avec la société LINEOTEC.

11. Informations diverses :

11.1. Rapport d'activités 2022 du Territoire d'Energie Orne

- Monsieur le Maire présente pour information aux membres du Conseil municipal, le rapport d'activités pour l'année 2022 du Territoire d'Energie Orne (TE 61).

- Il donne connaissance des données transmises par l'INSEE relatif à la population légale au 01/01/2024 :

COMMUNES DÉLÉGUÉES	POPULATION TOTALE AU 01/01/2024
GEMAGES	113
L'HERMITIERE	210
MALE	673
LA ROUGE	642
SAINT AGNAN SUR ERRE	170
LE THEIL SUR HUISNE	1 634
TOTAL VAL AU PERCHE	3 442

- Il fait savoir que le prochain recensement de la population de la Commune aura lieu en 2025, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Perche Sud réalise actuellement une étude patrimoniale sur son périmètre pour l'amélioration du réseau d'eau potable, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) a procédé à la distribution du calendrier de collectes des ordures ménagères qui sera effectif au 1^{er} janvier 2024.
- Il fait un point sur les dossiers de demandes de subventions qui seront déposés en 2024 pour le financement des projets d'investissement de la Commune.
- Il informe qu'une réunion a été fixée par la Communauté de Communes pour lancer l'étude sur la prévention des inondations au Theil-sur-Huisne.
- Il redonne connaissance des dates des prochaines séances du Conseil municipal :
 - 16/01/2024, 20/02/2024, 12/03/2024, 09/04/2024, 14/05/2024, 18/06/2024.
- Il rend compte aux membres de la visite officielle du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, M. Marc FESNEAU, qui a eu lieu le 18 décembre dernier à Val-au-Perche.
- Il adresse ses remerciements aux organisateurs et collaborateurs de la Commune pour le Marché de Noël du 16 décembre qui a rencontré un vif succès.

12. Questions diverses

- M. DUTERTRE, Adjoint en charge de la citoyenneté, fait un point sur les démarches en cours pour la recherche d'une commune jumelle. Une réunion aura lieu début janvier pour la création d'un comité de jumelage.
- Mme VAIL, Adjointe en charge du fleurissement et des Seniors, fait savoir que la Commune a reçu dernièrement sa première « fleur » suite à son classement au palmarès du concours 2023 des « Villes et Villages Fleuris » de l'Orne. Elle réitère ses remerciements aux services techniques municipaux pour le travail réalisé en matière de fleurissement. Elle remercie également toutes les personnes qui œuvrent à la distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans.
- Mme MOUSSET, Adjointe en charge de la vie associative, fait un retour sur l'organisation du dernier marché de Noël. Elle adresse ses remerciements à tous les participants.

- Mme MOULIN, Conseillère déléguée au Commerce, donne connaissance de l'état d'avancement de l'étude sur la signalétique de la Commune. Elle fait savoir également que l'ancien local de l'UNA actuellement en travaux, sera proposé à la location en local éphémère dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.
- Mme GEORGET, Adjointe en charge des affaires scolaires, fait savoir qu'une manifestation autour du 80^{ème} anniversaire du débarquement aura lieu en juin 2024 en collaboration avec les écoles de la Commune. Elle informe également les membres du Conseil municipal des actions qui vont être mises en place pour la récupération et le recyclage des fournitures.
- M. PLESSIS, Adjoint en charge de l'environnement, fait savoir que des diagnostics énergétiques sont en cours de réalisation dans les logements communaux, en vue d'établir un programme de rénovation.
- Mme SEMELY, Conseillère municipale déléguée à la Communication, précise que la distribution des bulletins municipaux est en cours. Elle remercie les membres du comité de rédaction.
- M. POLICE, Conseiller municipal délégué à la Voirie, fait savoir que la commission œuvre actuellement sur le programme de travaux 2024.
- M. FRANCOIS, Conseiller municipal et délégué au SIAEP du Bassin de l'Huisne, fait un retour sur une réunion qui a eu lieu à la Préfecture sur le thème de l'alimentation en eau potable.
- M. CONON, Conseiller municipal, fait part de son inquiétude sur les jardins partagés qui seront impactés par les travaux d'enfouissement de réseaux du quartier de la Taille et le stockage du matériel acheté. Il fait part également de ses interrogations par rapport aux problèmes de perturbation du réseau Internet en lien avec les radars pédagogiques, soulevés par Orange.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, fait savoir qu'il a été interpellé sur le problème de la vitesse excessive de certains véhicules en agglomération. Monsieur le Maire prévoit une réunion de l'équipe municipale sur le sujet pour faire des propositions.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 15.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. Alain DUTERTRE

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

